

## Séance publique du 12 novembre 2007

### Délibération n° 2007-4541

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Agenda 21 - Actualisation**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 17 mai 2005, le conseil de Communauté adoptait un Agenda 21 et prenait l'engagement, dans une volonté de suivi et d'adaptation, d'en faire un bilan et une actualisation au bout de deux ans.

Le bilan a été produit en mai 2007 sous forme d'un document : *carnet de route 2005-2007* et d'un *bilan du plan d'actions 2005-2007*. Cette délibération porte sur l'actualisation de l'Agenda 21.

#### *Une ambition réaffirmée*

L'engagement de tous -institutions, associations, entreprises, individus- est plus que jamais nécessaire partout sur la planète pour relever le défi d'un développement durable transmissible aux générations futures. La Communauté urbaine, dotée de nombreuses compétences sur un territoire urbain de plus de 1,2 million d'habitants, doit prendre sa part de responsabilité et s'engager dans l'action, à travers l'évolution de ses politiques publiques, de ses partenariats et du management de ses services.

#### *Des principes et des modalités d'actions confortés*

Il ne s'agit pas de bouleverser, en fin de mandat, la philosophie générale de l'Agenda 21 mais bien de franchir une marche supplémentaire dans son ambition et dans ses actions. Le document actualisé se présente sous la même forme que le précédent avec une partie consacrée aux orientations générales et une partie "plan d'actions".

Les travaux d'actualisation ont été menés sous l'autorité du comité de suivi de l'Agenda 21, piloté par madame Béatrice Vessiller, messieurs Michel Reppelin et Gérard Claisse, et avec l'appui de mesdames Thérèse Rabatel et Michèle Vullien, de messieurs Jacky Darne, Guy David et Bruno Polga.

Le conseil de développement de la Communauté urbaine a été associé à ces travaux.

#### *Une montée en puissance*

L'ensemble des champs de l'Agenda 21 est concerné par la volonté de montée en puissance de la Communauté urbaine en matière de développement durable. Certains thèmes connaissent toutefois des avancées plus remarquables :

- concernant les enjeux climatiques à l'échelle planétaire, la prise de conscience s'est considérablement amplifiée depuis 2005. La Communauté urbaine a engagé, dès 2005, un plan climat dont les études débouchent aujourd'hui sur des actions reprises, pour l'essentiel d'entre elles, dans le plan d'actions de l'Agenda 21,
- sur les territoires du val de Saône et de la vallée de la Chimie, l'expérimentation a été menée à bien pour construire, en partenariat avec les Communes, des Agendas 21 locaux. Les actions sont identifiées et seront mises en œuvre dès 2008. D'autres territoires pourraient s'engager dans des démarches similaires d'Agenda 21 locaux.

Des méthodes d'intégration du développement durable, de suivi et d'évaluation sont davantage développées :

- une grille de questionnement en amont des projets est proposée et doit être déclinée dans les différents champs de l'action communautaire ; celle-ci a vocation à être systématiquement mise en œuvre,
- enfin, conformément aux engagements pris en 2005 et en cohérence avec les travaux menés à l'échelle nationale, des indicateurs locaux de développement durable ont été identifiés. Bien qu'encore partiels, ils figurent dans l'Agenda 21 actualisé. Ils seront complétés, notamment, dans le champ de l'économie responsable et solidaire. Ils sont choisis de manière à permettre un suivi régulier en liaison avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération lyonnaise.

#### *Un plan d'actions enrichi*

En 2005, le plan d'actions comportait 86 actions. Pour la majorité d'entre elles, celles-ci nécessitent d'être poursuivies.

De nouvelles actions figurent aujourd'hui dans l'Agenda 21 actualisé. Elles reflètent la montée en puissance de l'action communautaire et l'implication de la société civile à travers le conseil de développement. Le plan d'actions compte désormais 100 actions réparties selon les 5 orientations de l'Agenda 21. Elles seront suivies et donneront lieu à un bilan dans deux ans ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### **DELIBERE**

**Approuve** l'Agenda 21 actualisé, comprenant une partie consacrée aux orientations générales et un plan d'actions de 100 actions, que la Communauté urbaine s'engage à mettre en œuvre en liaison avec ses partenaires.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,